

Coordination des conseils de quartier

Réunion du 13 novembre 2013

Présents conseils de quartier : 1 personne (Villiers Barbusse) ; 1 personne (Solidarité Carnot) ; 2 personnes (Jean Moulin Beaumonts) ; 2 personnes (Ramenas Léo Lagrange) ; 1 personne (Centre ville).

Présente Ville : Sylvie BASTE-DESHAYES (responsable mission citoyenneté).

Excusés : 1 personne (Branly Boissière) ; 1 personne (Paul Signac Murs à Pêches) ; 1 personne (La Noue Clos français) ; 1 personne (Bas Montreuil Chanzy) ; 1 personne (Bas Montreuil Bobillot) ; Patrick PETITJEAN (Conseiller Municipal délégué à la démocratie locale et à la vie associative).

La séance est ouverte à 20 heures 10.

I. Parole aux quartiers

Des participants relatent que les relations avec les élus sont tendues dans plusieurs conseils de quartier en ce moment.

Certains participants considèrent que la concertation a du mal à prendre réalité sur le terrain. Par exemple, en ce qui concerne la zone 30 dans le quartier Boissière, par exemple, les engagements n'ont pas été tenus. Le dialogue est de fait très difficile.

Une représentante du conseil de quartier des Ramenas indique que cent quarante pétitions ont été déposées par les habitants contre le projet municipal de fermer la rue de la Dhuys côté hôpital et d'effectuer d'autres aménagements de la voirie. Selon elle, le bureau d'études a travaillé sans consulter suffisamment les habitants et propose des solutions inopérantes. Certains habitants semblent résolument opposés à ce projet, mais ne sont pas entendus par la municipalité. Ce projet a un impact sur le quartier car il est lié à l'obtention d'une subvention de la Région dont une partie est déjà destinée à la rénovation du centre de quartier. Un élu a proposé au collectif d'animation de prendre rendez-vous pendant les permanences pour discuter de ce projet municipal. Or, affirme cette participante, les élus devraient assumer la responsabilité de présenter leurs projets aux habitants.

Deux représentantes du conseil de quartier Solidarité Carnot relate que des oppositions se manifestent également contre le projet d'aménagement de la place Carnot, tant en ce qui concerne l'emplacement des conteneurs à bouteilles que la nature des bancs proposés ou la mise en place de clous en guise de sièges. A son sens, les demandes des habitants ne sont pas entendues. Les bureaux d'études ou les cabinets d'architectes ne prennent pas la peine d'aller à la rencontre des habitants sur le terrain. Cela a donné lieu à une réunion très tendue, en l'absence de l'élue en charge de cette question. Seuls y ont assisté des techniciens, qui ne sont pas responsables des décisions et ont alors été

Montreuil, le 13 novembre 2013

Un droit de réponse est ouvert à toute personne, physique ou morale, nommément citée ou non et sera publié.

pris en défaut par les habitants. Selon ces participantes, la ville compte suffisamment de personnel compétent pour mener à bien ces projets en écoutant les riverains.

Parmi d'autres exemples de ce type, les participants citent la mise en place d'un sens interdit sans aucun préavis rue des Ormes, qui longe le parc des Beaumonts, ou encore le réaménagement de l'avenue Jean Moulin sans information préalable ni concertation. Au carrefour entre les rues Gaston Lauriau et Rapatel, où surviennent fréquemment des accidents, la promesse avait été faite il y a deux mois de poser un panneau de limitation de vitesse à 30 km/h. Rien n'a été fait. Les propositions de passer en zone bleue ne sont pas entendues. Mieux, les habitants d'un quartier se sont vus répondre que le stationnement deviendrait payant après les élections.

Un participant se demande s'il ne faudrait pas tenir les conseils de quartier sans les élus jusqu'aux élections, vu la tension qui règne dans certaines réunions. Une participante émet un autre avis et regrette pour sa part que les élus ne viennent pas aux réunions de son conseil de quartier, ou n'y restent que très peu de temps.

Une participante du quartier Centre-Ville relate que son conseil peine à attirer des habitants aux réunions, au point qu'il s'interroge sur la poursuite de ses activités. Une autre participante explique qu'un conseil de quartier connaît toujours des hauts et des bas. Il ne faut pas se décourager pour autant. Peut-être le quartier du Centre-Ville est-il trop grand et mal délimité. Une solution serait de tenir les réunions successivement dans différents lieux du quartier, ou de les organiser au PIC de la Mairie.

Sylvie Baste rappelle que le fait que ce conseil se réunisse dans les locaux de la mairie peut entraîner un risque de confusion sur les rôles respectifs du conseil de quartier et de la municipalité.

II. Nouveau fonctionnement de la Coordination

Sylvie Baste indique qu'un certain nombre de représentants de conseils de quartier qui sont absents aujourd'hui ont témoigné de leur intérêt pour la Coordination mais ne pouvaient pas se rendre disponibles, notamment parce qu'ils avaient au même moment des réunions dans d'autres cadres. Des représentants des collectifs de Chanzy et du Morillon se sont dits en accord avec les nouvelles propositions de fonctionnement de la Coordination. Sylvie Baste s'efforcera de les mobiliser pour la prochaine réunion durant laquelle est prévue la validation définitive de ce fonctionnement.

Une participante observe que l'organisation des réunions de la Coordination dans différents quartiers sera l'occasion de mobiliser davantage de participants, dans la proximité.

Sylvie Baste signale par ailleurs que le collectif d'animation du Morillon travaille actuellement à son renouvellement. Un participant estime qu'il est prématuré, avant les élections, de songer au renouvellement des collectifs. Pour une autre participante en revanche, l'effort de renouvellement de l'équipe n'empêche pas à un conseil de quartier de fonctionner.

Sylvie Baste explique que certains collectifs ont besoin de trouver une relève, l'équipe ne comptant qu'une ou deux personnes. Il leur est recommandé d'éviter de ne désigner qu'un seul animateur, pour ne pas fragiliser le conseil. Le fonctionnement collectif permet en outre de mieux témoigner de la diversité des paroles qui émanent du quartier. Quoi qu'il en soit, Sylvie Baste et

Montreuil, le 13 novembre 2013

Un droit de réponse est ouvert à toute personne, physique ou morale, nommément citée ou non et sera publié.

Thomas Mercet font le constat que les conseils vivent, même si certains rencontrent des difficultés. La période électorale peut aussi être l'occasion pour les conseils de susciter la participation et les questions des habitants. Sylvie Baste se donne aussi pour objectif d'alimenter la Coordination sur les ressources qui peuvent permettre aux conseils de quartier de mieux fonctionner, d'être reconnus et d'entretenir des relations plus constructives avec la municipalité. Il peut être utile de préciser les rôles et les responsabilités de chacun, tout en maintenant la souplesse qui est nécessaire à l'autonomie. Le moment est propice pour renforcer les conseils de telle sorte qu'ils s'appuient sur des bases solides qui leur permettront de vivre la période électorale de manière constructive. De nombreuses actions intéressantes sont développées dans les quartiers - comme le chantier participatif Papa-poule - et méritent d'être mises en valeur afin de diffuser une culture de la participation. Sylvie Baste se propose de collecter de l'information dans les mois qui viennent pour mettre en valeur des initiatives citoyennes susceptibles d'inspirer les autres conseils de quartiers.

Une participante signale que son conseil de quartier a invité le conseiller général et a découvert à cette occasion qu'il existait des budgets pour les projets qui concernaient la circulation et la refonte de carrefours notamment, financés à 40 % par le conseil général, à 50 % par le conseil régional et à 10 % par la commune. La ville doit en faire la demande au conseil général. Il serait intéressant de faire connaître plus largement ces possibilités.

Sylvie Baste rappelle que lors de la précédente réunion, la Coordination avait opté pour un fonctionnement en animation tournante. Quelques points d'organisation méritent d'être précisés aujourd'hui, de sorte que ces nouveaux principes puissent être inclus, lors de la prochaine réunion, dans le Protocole de fonctionnement des conseils de quartier au paragraphe qui concerne la Coordination.

Les participants passent en revue les décisions prises lors de la précédente réunion.

- « *La Coordination se réunira deux fois par trimestre* » : les dates des prochaines réunions sont fixées au 15 janvier et au 12 mars ;
- « *A chaque réunion, la Coordination déterminera l'ordre du jour de la séance suivante, avec un thème fort, et décidera des élus ou des membres des Services qu'elle souhaite y inviter* » : les participants actent ce point.
- « *Chaque réunion sera préparée par deux collectifs d'animation de conseil de quartier* ». Les participants proposent la formulation suivante : « *Chaque réunion sera préparée par un ou deux collectifs d'animation de conseil de quartier* ». Le sujet qui sera traité en janvier pourrait être déterminé lors de la réunion du 11 décembre.
- « *Chaque réunion se tiendra dans le quartier d'un des collectifs qui l'a préparée* » : les participants actent ce point.
- « *Une réunion aurait ce format : une heure consacrée au thème général, une demi-heure à la parole aux quartiers, une demi-heure à la définition de l'ordre du jour suivant. Il faudrait que quelqu'un soit désigné pour l'animation : gestion du temps et distribution de la parole.* » : Il semble préférable de consacrer une heure et demie au thème général. La mention suivante sera ajoutée : « *Les réunions se tiennent de 20 heures à 22 heures 30* ».

Montreuil, le 13 novembre 2013

Un droit de réponse est ouvert à toute personne, physique ou morale, nommément citée ou non et sera publié.

Il est convenu que ces nouvelles règles figureront en annexe du Protocole de fonctionnement des conseils de quartier, ce dernier mentionnant ceci : « *Les modalités de fonctionnement sont régies par l'annexe, qui peut être modifiée en Coordination de quartier* ».

Les participants évoquent une première liste indicative de sujets que la Coordination pourrait traiter lors des prochaines réunions.

- La concertation vue par les habitants.
- La sécurité des événements organisés par les comités des fêtes ou conseils de quartier : quelles responsabilités respectives des organisateurs et de la Ville, en particulier en cas d'accident ?
- La propreté : qui est en charge de quoi, comment gérer le problème des incivilités ?
- Le Grand Paris : quelle est la nature des projets, quelle sera la nouvelle répartition des responsabilités ?
- La démocratie participative et l'agglomération : qui sont les interlocuteurs, quel fonctionnement ?
- La communication et l'information.
- Que propose la ville aux 15-25 ans ?
- L'accessibilité des personnes en situation de handicap.

Toutes les suggestions de sujets sont les bienvenues. Il est également proposé que chaque réunion de la Coordination débute par quelques minutes de présentation du quartier qui l'accueille.

III. Questions diverses

Communication des ordres du jour des conseils de quartier

Un participant croit savoir qu'il est possible d'annoncer les horaires des conseils de quartier sur les panneaux Decaux lumineux.

Renseignement pris auprès de la rédactrice adjointe de *Tous Montreuil* Christelle Chevallier, Sylvie Baste répond qu'il ne semble possible pour le moment d'y afficher que des informations municipales. Par ailleurs, Christelle Chevallier a indiqué que les ordres du jour des conseils de quartier seraient davantage mis en valeur dans *Tous Montreuil*, grâce à un jeu de couleurs. Il est demandé aux conseils de transmettre, au chargé de mission démocratie de proximité, leurs ordres du jour au moins deux semaines avant la parution du journal ciblée s'ils sont longs. En revanche, les informations plus courtes peuvent être transmises au journal dans un délai plus restreint. Christelle Chevallier communiquera également la liste des référents journalistes de chaque quartier.

Traduction des réunions des conseils de quartier en langue des signes

En réponse à une participante, Sylvie Baste confirme que les conseils de quartier peuvent recourir à l'interprète en langue de signes avec laquelle la Mairie a passé une convention, pour assurer la traduction de leurs réunions.

Organisation de déplacements par les conseils de quartier

Montreuil, le 13 novembre 2013

Un droit de réponse est ouvert à toute personne, physique ou morale, nommément citée ou non et sera publié.

Un participant souhaite savoir dans quelle mesure un conseil de quartier a le droit d'organiser en son nom un déplacement à l'extérieur, en louant un car, les frais étant entièrement assumés par les participants.

Une participante répond que son conseil a organisé un événement de ce type, mais que le car a été loué au nom d'un des membres et non du conseil. En effet, ce dernier n'était pas constitué en association. Une participante signale qu'il est possible de solliciter le Fonds de participation des habitants, à condition que le secteur soit doté d'une association *ad hoc*.

Prise en charge des comptes rendus des réunions des conseils de quartier

Sylvie Baste signale que les comptes rendus des réunions plénières des conseils de quartier peuvent être pris en charge par un prestataire extérieur sur des fonds de la ville. Les conseils peuvent en faire la demande à Sylvie Baste ou Thomas Mercet, sachant que le budget disponible ne permet pas de couvrir l'ensemble des réunions mais 2 ou 3 réunions plénières par an et par conseil de quartier.

La séance est levée à 22 heures 30.

Montreuil, le 13 novembre 2013

Un droit de réponse est ouvert à toute personne, physique ou morale, nommément citée ou non et sera publié.